



## REGLEMENT

### TRAIL NOCTURNE des ROIS 17 janvier 2026

#### **ART 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Cette manifestation est ouverte à tous. Les personnes mineures devront être accompagnées d'un adulte ou justifier d'une autorisation parentale et d'une décharge de responsabilité (à remplir lors du formulaire d'inscription). La course de 14.7km (La Gaspard) est accessible aux personnes de plus de 18 ans (durant l'année civile) nées avant le 31 décembre 2008. Les mineurs sont sous l'entièvre responsabilité de leurs accompagnants. Durant leur participation à l'Evènement, l'Organisateur décline toute responsabilité à cet égard. Pour participer à l'Evènement, le participant majeur devra présenter - une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ou - une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme ([pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)) dédiée dont les conditions d'utilisation seront également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

#### **ART 2 : PARCOURS / RETRAIT DOSSARD**

Trail : 14,7 km, 260m de dénivelé. Handisports non autorisés. A partir des juniors (2007-2008 et avant) avec autorisation parentale. 2 ravitaillements 7km et 10km ainsi qu'à l'arrivée. **Semi-autonomie, bidon ou camelbak conseillés.**

**Départ de la course gymnase Albert Camus. Arrivée même endroit.**

**Départ: « la Gaspard » à 19h15.**

**Retrait des dossards:**

- vendredi magasin Foulées à Rouffiac de **17h00 à 19h00**
- samedi sur place de **17h00 à 19h00** (arrêt 15 mn avant le départ de la course).

### **ART 3 : SECOURS**

La circulation sera réglementée sur la partie du circuit bitumée. Signaleurs et secouristes de l'ADSSB assureront le bon fonctionnement de l'épreuve. Les coureurs doivent respecter les consignes des signaleurs, lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies ouvertes à la circulation. Le parcours pourra être modifié en cas de crue du Tarn.

### **ART 4 : ASSURANCE**

Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès de la GMF (la Sauvegarde). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels éventuels liés à la pratique sportive (code du sport L321-4). La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles qui pourraient survenir du fait de l'épreuve ou de l'état de santé du participant.

### **ART 5 : ABANDON / BARRIÈRE HORAIRE**

Les coureurs qui abandonnent ou se blessent, et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement (signaleur ou ravitaillement) dans les meilleurs délais, et au plus tard avant le départ du signaleur en poste. Le non-respect de cette obligation engage la responsabilité du coureur vis-à-vis de l'organisateur.

Les concurrents du 14,7 km passant les contrôles au-delà de 20h40 au km 7.1 seront arrêtés et le dossard retiré. Les concurrents qui terminent au-delà de 21H35 ne seront pas classés (moyenne 6.5k/h).

### **ART 6 : RÉCOMPENSES**

Coupes ou médailles aux **3 premiers scratch et premiers de chaque catégorie**, J (2007-2008), E, S, M0 à M8, hommes et femmes. 1 lot à chaque participant. Soupe, bière, vin chaud, galettes des rois et ravitaillement salé, sucré à l'arrivée. **Bracelet obligatoire remis lors du retrait du dossard pour accéder à la zone ravitaillement.**

## ART 7 : INSCRIPTION

**COURSE LIMITEE A 500 COUREURS \*** (sous réserve d'un accord médecin)

Inscription uniquement sur le site de ChronoStart

Contacts : **M. BROSSARD**: 06.08.49.68.28, **M. BOYER**: 06.73.50.54.57/ **H.**

**BENECH**06 13 66 04 19

e-mail : [lasgroulos.longagnos@orange.fr](mailto:lasgroulos.longagnos@orange.fr)

Sites internet : <http://coursedesrois.jimdofree.com>

Tarif : 18 € + frais inscription

**Pas d'inscription sur place, clôture des inscriptions vendredi 16 janvier à 12h00 dans la limite des places disponibles.**

**Une liste d'attente sera mise en place**

**Seules les inscriptions complètes (licence, PPS et paiement) seront prises en compte.**

***Les inscriptions sont non remboursables. Une assurance annulation sera proposée aux participants. Seuls les coureurs ayant souscrit à cette option seront remboursés.***

**Inscriptions sur le site :<http://coursedesrois.jimdofree.com> (Chronostart) à partir du 1er novembre 2025**

**Chronométrage par puce sur le dossard (Chronostart).**

## ART 8 :

Les coureurs doivent obligatoirement prendre connaissance du règlement. La participation à la course se fait de façon personnelle et nominative. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard doit être entièrement lisible et porté bien en vue sur la poitrine et **non dans le dos** (pour contrôle en course).

## ART 9 : Droit à l'image

Les participants s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel. Les droits de production d'images sur le Trail nocturne des rois sont

réservés, aussi les professionnels audiovisuels doivent obtenir une autorisation auprès de l'organisation. Le Trail Nocturne des Rois ou TNR est une marque déposée, toute utilisation sans l'autorisation de l'organisation est passible de poursuites.

## **ART 10 : RESULTATS**

Les résultats seront disponibles sur les sites de Chronostart (live), [coursedesrois](http://coursedesrois). Les participants qui souhaitent s'opposer à la publication de leur nom, doivent expressément en informer l'organisateur par demande écrite au moins une semaine avant le début de l'épreuve.

**Épingles non fournies - Vestiaire gardé et douches autorisées au gymnase si la règle sanitaire l'autorise**

## **ARTICLE 11 : MODIFICATION – ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT**

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours (**Un circuit de remplacement sera mis en place en cas d'inondation des berges du Tarn**), la distance à parcourir, ainsi que de reporter la date et/ou les horaires de l'Événement. Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, aucun remboursement ne serait effectué. L'Organisateur se réserve toutefois le droit en fonction des circonstances,

- ✓ De reporter l'Événement ou de rembourser le montant du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

## **ART 12 : Protocole sanitaire**

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, l'Organisateur pourra édicter un Protocole Sanitaire comprenant notamment la nécessité pour avoir accès à l'Événement de présenter un document attestant de la non-infection par le virus du COVID-19 du participant. Pour pouvoir participer à l'événement, le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnaît à l'Organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'Événement tout participant pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

**Le règlement pourra être modifié selon les impératifs en cours au moment de la course.**

## **ARTICLE 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au départ, sur chaque poste de ravitaillement et à l'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les participants. L'éco-responsabilité étant au cœur des valeurs de l'organisation, un certain nombre de dispositifs sont mis en place afin de réduire l'impact environnemental de l'Evénement. Chaque participant s'engage à ne pas jeter de déchets en dehors des zones prévues à cet effet.

## **ARTICLE 14 : RENONCIATION ET DÉCHARGE DE RÉCLAMATION ET ACCEPTATION DES RISQUES**

En complétant mon inscription, je reconnais et assume qu'il y a certains risques inhérents à ma participation à l'Evènement et j'accepte de façon volontaire d'assumer la totalité des risques de blessures ou pertes que je pourrais subir, quelle que soit la sévérité, pendant l'Evènement. En outre, je renonce à toute réclamation que je pourrais avoir résulte de ma participation à l'Evènement contre l'Organisateur incluant ses propriétaires, gestionnaires, directeurs, employés, agents, bénévoles, commanditaires ou propriétaires et opérateurs des lieux (ci-après nommés les « Administrateurs »). Les participants s'inscrivant à l'événement doivent reconnaître qu'il existe un risque de blessure inhérent à la participation à des activités/programmes récréatifs. J'accepte donc d'être le seul responsable à déterminer si je suis physiquement capable de prendre part à l'activité qui fait l'objet de cette acceptation et décharge. Il est toujours conseillé, surtout si le/la participant/e est enceinte, handicapé de quelque façon, a récemment souffert d'une maladie ou d'une blessure, de consulter un médecin avant d'entreprendre une activité physique. Je, pour moi-même et mes enfants, par la présente, libère complètement les Administrateurs de toute responsabilité et de toute réclamation pour toute blessure, incluant le décès ou l'invalidité, maladies, dommages, dépenses ou pertes que je pourrais subir découlant de, ou liés à la course, au programme ou activité, incluant des blessures causées ou associées avec mon transport pour aller ou revenir de la course. J'ai lu et compris l'information ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation. Le fait de m'enregistrer en ligne fait preuve de mon acceptation et a le même effet légal que ma signature originale. La participation

à l'Evènement vous sera interdite si vous n'avez pas accepté cette décharge avant le début des activités. J'ai lu et je comprends entièrement l'information donnée ci-dessus, l'avertissement concernant les risques, l'acceptation de ces risques et la décharge de responsabilité et la renonciation à toute réclamation.

\* Dans le cas où les organisateurs trouveraient un médecin, le quota de participants pourrait être relevé de 500 à 850 coureurs.